



Concurrence, consommation et prix, Réglementation

Droit des cartels: le Conseil fédéral *s'en tient à des mesures cosmétiques*

21.05.2026

D'un coup d'oeil

- Le Conseil fédéral a adopté le message concernant la réforme des autorités en matière de concurrence: il fait fi des nombreuses critiques formulées dans le cadre de la consultation et renonce en grande partie à corriger des défauts structurels majeurs des procédures relevant du droit des cartels
- Les milieux économiques recommandent au Parlement de renvoyer le projet au Conseil fédéral pour révision

Le Conseil fédéral a adopté le message concernant la réforme des autorités en matière de concurrence. Il fait fi des nombreuses prises de position critiques dans le cadre de la consultation et parle d'un «large consensus». Il suffit pourtant de voir les prises de position pour se rendre compte que la réalité est bien plus nuancée: les principales critiques formulées par les milieux économiques sont ainsi restées largement ignorées.

Le projet ignore de nombreuses critiques formulées lors de la consultation

Sur les 58 prises de position envoyées, seize participants ont expressément rejeté le projet, dont *economiesuisse*, *SwissHoldings*, l'Union suisse des arts et métiers, *Swissmem*, *Construction Suisse*, la Société suisse des entrepreneurs, le Centre patronal, *FER*, *Promarca* et *Swico*. La Commission fédérale de la consommation (CFC) a, elle aussi, formulé des critiques. Dans ces conditions, parler d'un «large consensus» est un raccourci singulier.

Une accélération des procédures au mauvais endroit

Il est particulièrement choquant que le Conseil fédéral rejette des mesures importantes sous l'angle de l'État de droit en invoquant une soi-disant accélération des procédures. Ce dernier ne veut toujours rien savoir de la séparation institutionnelle de l'instruction et de la décision et renonce à la nomination d'un conseiller auditeur indépendant. Ces propositions visaient précisément à renforcer l'équité de la procédure et l'indépendance institutionnelle.

En réalité, le goulet d'étranglement pour ces procédures ne se situe pas au niveau de la COMCO, mais au niveau de l'instance de recours: les procédures devant le Tribunal administratif fédéral durent près de cinq ans en moyenne, soit souvent plus longtemps que l'enquête elle-même. Sur la durée totale de la procédure, un laps de temps important sépare donc la fin de l'échange d'écritures et l'arrêt. Le Conseil fédéral renonce néanmoins à créer un tribunal spécialisé dans les questions de concurrence ou à dédier une chambre du Tribunal administratif fédéral à ces questions. Le véritable potentiel d'accélération reste donc inexploité.

Les problèmes institutionnels perdurent

D'autres questions importantes ne sont pas non plus prises en compte: non seulement la COMCO ne dispose pas de ses propres greffiers, mais on attend toujours la séparation institutionnelle du secrétariat et de l'instance décisionnelle. Le Conseil fédéral maintient par ailleurs sa décision de réduire les effectifs de la COMCO, alors même que cela risque d'accroître encore la dépendance de la commission vis-à-vis du secrétariat.

Le Parlement doit demander au Conseil fédéral de corriger son projet

Dans sa forme actuelle, la réforme ne permettra pas de résoudre les problèmes structurels liés aux procédures en matière de cartels. Il est pourtant impératif d'améliorer l'État de droit dans ces procédures. Le Parlement doit demander au Conseil fédéral de se saisir sérieusement des questions institutionnelles et constitutionnelles encore ouvertes, au lieu de se contenter d'ajustements ponctuels ou purement cosmétiques.



Maximilian Schöller

Responsable de projets Concurrence et réglementation



Erich Herzog

Responsable du département Concurrence et réglementation, General Counsel, membre de la direction élargie



Basile Dacorogna

Suppléant de la direction romande, Responsable de projet Concurrence et régulation